

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 283

3 février 2015

### SOMMAIRE

AMP Capital Wagram 92 Property ( France n 1 ) S. à r.l. ....	13544	Durian (Luxembourg) S.à.r.l. ....	13562
AMP Capital Wagram 92 Property (France n 2) S. à r.l. ....	13544	Elbe Properties S.à r.l. ....	13544
Anglo Peru Investments ....	13554	Elvira Investments S.à.r.l. ....	13552
ASV Real Estate S.à r.l. ....	13574	Envision Energy (Luxembourg) S.à r.l. ...	13544
Biomar Biologics S.A. ....	13542	Expertise et Solutions en Télécommunica- tions Benelux S.A. ....	13543
Birch (Luxembourg) S.à.r.l. ....	13576	FNG S.à r.l. ....	13549
Box Finance Luxembourg 1 S.à r.l. ....	13571	FoamCo 3 ....	13545
Box Finance Luxembourg 2 S.à r.l. ....	13568	HayFin Special Ops LuxCo 2 S.à r.l. ....	13539
Brain & Stones SA ....	13542	Industrie du Bois Diekirch, SA ....	13539
Brasserie du Centre s.à r.l. ....	13542	Isaur S.A. ....	13538
Brixton 2 Sàrl ....	13542	Jandira S.à r.l. ....	13538
Brixton 3 Sàrl ....	13542	JP/LX BC Stereo V S.à r.l. ....	13538
Centre de Télécommunications et Téléin- formatiques Luxembourgeois ....	13543	KKR NXP Investor S.à r.l. ....	13560
Centre Fiduciaire du Luxembourg S.à r.l. .....	13542	Le Pinceau Doré Sàrl ....	13538
CGARD S.A. ....	13541	llemri GmbH ....	13547
Cheque Resto Luxembourg S.à.r.l. ....	13541	Lubaz S.A. ....	13556
CMI Credit S.à r.l. ....	13541	Luxguns ....	13539
CMIYC S.à r.l. ....	13543	Marato S.à r.l. ....	13539
Cofimin S.A. ....	13541	Mysciencework S.A. ....	13583
Constru Noble s.à r.l. ....	13540	Pine River Lux Investments S.à r.l. ....	13545
Copinesting Holding S.A. SPF ....	13541	Simandir S.A. ....	13538
Corporation Hôtelière du Sud S.A. ....	13541	Toiture Schengen-Koch S.à r.l. ....	13539
Crestyl Luxembourg S.A. ....	13543	TPT S.A. ....	13540
Crystal Platinum S.A. ....	13543	Transglobal Properties Limited S.A. ....	13540
		ValoGran SA ....	13540
		Vestitutti ....	13540

**Isaur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 76.278.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207061/10.

(140230533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Le Pinceau Doré Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4380 Ehlerange, 175, rue d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 169.100.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 23 décembre 2014.

LE PINCEAU DORÉ S.A R.L.

L-4380 EHLERANGE

Référence de publication: 2014207119/12.

(140231361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Jandira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.073.410,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 139.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207070/10.

(140231764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**JP/LX BC Stereo V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.981.925,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 139.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207080/10.

(140231398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Simandir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 116.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SIMANDIR S.A.

Signature

Référence de publication: 2014207391/12.

(140231216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Industrie du Bois Diekirch, SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9250 Diekirch, 50, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 91.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Société Anonyme, Industrie du Bois Diekirch S.A.*

Référence de publication: 2014207360/10.

(140231857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Marato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 5.200.190,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 139.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207183/9.

(140231846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**HayFin Special Ops LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 170.710.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2014:*

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mme. Marion Fritz, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Eric-Jan van de Laar, avec effet au 23 décembre 2014.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014206986/15.

(140230814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Luxguns, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5692 Elvange, 7, rue de Wintrange.  
R.C.S. Luxembourg B 148.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207151/10.

(140231868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Toiture Schengen-Koch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5544 Remich, 13, Op der Kopp, Z.A. Jongebësch.  
R.C.S. Luxembourg B 89.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207445/10.

(140230728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**TPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9164 Bourscheid, 8, Buurschtermillen.  
R.C.S. Luxembourg B 174.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 23/12/2014.

Référence de publication: 2014207448/10.

(140230846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Transglobal Properties Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 150.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207449/9.

(140230635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Vestitutti, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9bis, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 183.771.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 24 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207474/10.

(140231987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**ValoGran SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 173.473.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2014207458/12.

(140231050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Constru Noble s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.  
R.C.S. Diekirch B 97.759.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 30/12/2014.

FRL SA  
Signature

Référence de publication: 2014208963/13.

(140234371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Corporation Hôtelière du Sud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 37.891.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208967/9.

(140234136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Copininvesting Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.590.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208965/9.

(140233605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Cofimin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208961/9.

(140234090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**CMI Credit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208959/9.

(140234227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Cheque Resto Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3347 Leudelange, 2, rue de Cessange & 1 rue du Lavoir.

R.C.S. Luxembourg B 83.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208954/9.

(140234538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**CGARD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 183.073.

Les statuts coordonnés au 17 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208950/9.

(140234554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Brasserie du Centre s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4743 Pétange, 1, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 154.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208895/9.

(140234673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Brain & Stones SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208893/9.

(140234359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Biomar Biologics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 176.622.

Le Bilan au 31.12.2013 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208885/9.

(140234406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Brixton 3 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208862/9.

(140234480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Brixton 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208861/9.

(140234481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Centre Fiduciaire du Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7441 Lintgen, 50, rue de la Bergerie.

R.C.S. Luxembourg B 56.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208948/9.

(140233591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**CMIYC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 191.676.

---

*Extrait des résolutions prises le 29 décembre 2014*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire que:

- L'Assemblée Générale prend acte du transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg à la nouvelle adresse 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014208960/14.

(140233560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Centre de Télécommunications et Téléinformatiques Luxembourgeois, Société Anonyme.**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 33.061.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014208947/12.

(140233738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Crystal Platinum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208933/10.

(140233925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Crestyl Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208928/9.

(140233826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Expertise et Solutions en Télécommunications Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209056/9.

(140233561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Elbe Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 123.616.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014209035/10.

(140234531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**AMP Capital Wagram 92 Property (France n 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.248.

## EXTRAIT

En date du 12 décembre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Alan Botfield, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014208817/14.

(140234007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**AMP Capital Wagram 92 Property ( France n 1 ) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.273.

## EXTRAIT

En date du 12 décembre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Alan Botfield, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014208816/14.

(140233888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Envision Energy (Luxembourg) S..à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.307.

En date du 15 décembre 2014, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Zhuang Miao, du poste de gérant de classe A;
- Nomination de Xuyu Zhang, né le 18 novembre 1971 à Lanzhou, China, résidant au 8F, Town B, 1065 West Zhongshan Road, Changning District, Shanghai, China, au poste de gérant de classe A pour une durée indéterminée et avec effet au 28 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2014209040/16.

(140233759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

**FoamCo 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 204.550,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.176.

—  
*Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 9 décembre 2014*

1. L'associée unique prend acte de et accepte la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat de gérant de catégorie B

2. L'associée unique décide de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant de catégorie B.

Pour extrait conforme,  
Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206913/16.

(140231215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

**Pine River Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 66.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 185.631.

—  
In the year two thousand fourteen, on the twelfth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pine River Lux Holdings S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 185.622,

hereby represented by Mrs. Michelle ORIGER-McADAMS, private employee, with professional address at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal,

(the "Sole Shareholder");

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

Such appearing party is the Sole Shareholder of Pine River Lux Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Company and Trade Register of Luxembourg under number B 185.631, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated the 19<sup>th</sup> day of February, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 1401 of the 31<sup>st</sup> day of May 2014

The Articles have been amended for the last time by a notarial deed on the 27<sup>th</sup> day of August 2014, which are in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

That the issued share capital of the Company is set at USD 66,000 (sixty-six thousand US Dollars) represented by a total of 66,000 (sixty-six thousand) shares, each with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar).

That the appearing party, representing the whole corporate capital of the Company, requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to move the registered office from its current address 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg to 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, with immediate effect.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4, first paragraph, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

**“ Art. 4. Registered Office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.”

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his surname, name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille quatorze, le douze novembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Pine River Lux Holdings S.à r.l., une société constituée et existant conformément aux lois des Luxembourg, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 185.622,

ici représentée par Madame Michelle ORIGER-McADAMS, employée privée, demeurant professionnellement au 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(«l'Associé Unique»).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'il est actuellement l'Associé Unique de Pine River Lux Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 185.631 constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 1401 du 31 mai 2014;

Les articles ont été modifiés en dernier lieu suivant par acte notarié du 27 août 2014, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours (la Société).

Que le capital social émis de la Société est fixé à USD 66.000,- (soixante-six mille US Dollars) représenté par un total de 66.000,- (soixante-six mille) parts sociales ayant chacune une valeur nominative de USD 1.- (un US Dollar);

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer l'adresse du siège social de la société du 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le contenu de l'article 4, premier paragraphe, des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

**« Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les docu-

ments et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Memorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. ORIGER-MCADAMS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55400. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003313/108.

(150002220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

#### **Ilemri GmbH, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.385.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den zweiten Dezember.

Vor dem Notar Marc LOESCH, mit Amtssitz in Mondorf-les-Bains.

Ist erschienen:

Herr Per-Arvid ISAKSSON, wohnhaft in Spanien, 29660 Nueva Andalucia (Malaga), Miguel de Unamuno 12, hier vertreten durch Herrn Philippe PONSARD, „ingénieur commercial“, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 24. Oktober 2014.

Welche Vollmacht nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird, um mit ihr registriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Ilemri GmbH (die „Gesellschaft“), mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, am 12. März 2008 gemäß Urkunde aufgenommen durch Me Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxembourg, gegründet wurde, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 996 vom 23. April 2008. Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 2. Mai 2014, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 1982 vom 29. Juli 2014;

- Dass er einziger und alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft ist und dass er folgende Beschlüsse genommen hat:

#### *Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Status der Gesellschaft in eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“) nach dem Gesetz vom 11. Mai 2007 zu ändern und Artikel 4 der Satzung anzupassen, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Der ausschließliche Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz und die Verwaltung und Veräußerung von Aktiva bestehend aus Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten sowie von Bargeld und Guthaben jeglicher Art, die auf einem Konto geführt werden.

Die Gesellschaft darf Beteiligungen halten, jedoch ohne in deren Geschäftsführung eingebunden zu sein.

Sie darf keine kommerzielle Tätigkeit ausüben.

Die Aktien der Gesellschaft können nur von natürlichen Personen, die im Rahmen der Verwaltung ihres privaten Vermögens handeln, gehalten werden oder von Vermögensgemeinschaften jeglicher Form, die ausschließlich im Interesse einer oder mehrerer natürlicher Personen handeln, oder von Vermittlern, die für einzelne vorerwähnte Investoren handeln.

Die von der Gesellschaft ausgegebenen Wertpapiere können nicht Gegenstand eines öffentlichen Angebots sein und dürfen nicht zur Notierung an einer Wertpapierbörse zugelassen werden.

Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch immer im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“).

*“Zweiter Beschluss:*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, Artikel 1 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen in der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung Ilemri GmbH.“

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausend zweihundert Euro (EUR 1.200) geschätzt.

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der oben erschienenen Person, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

**Folgt die Englische Übersetzung des Vorhergehenden Textes:**

In the year two thousand fourteen, on the second day of December.

Before Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains.

There appeared:

Mr Per-Arvid ISAKSSON, residing in Spain, 29660 Nueva Andalucia (Malaga), Miguel de Unamuno 12, duly represented by Mr Philippe PONSARD, “ingénieur commercial”, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on October 24, 2014.

Said proxy, signed “ne varietur” by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, represented as stated hereabove, requests the undersigned notary to state that:

- the limited liability company Ilemri GmbH (the “Company”), with registered office in 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, has been incorporated on 12 March 2008 by deed of Me Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 996 of 23 April 2008. The by-laws of Association have been amended pursuant to a notarial deed drawn-up on 2 May 2014, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1982 of 29 July 2014.

- he is the sole member of the Company and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole member decides to amend the status of the Company so that the Company will have the status of a Private Wealth Management Company (“société de gestion de patrimoine familial”) as defined by the law of 11 May 2007 and consequently amends article 4 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiary.

The company is not allowed to exercise any commercial activity.

The company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company ("société de gestion de patrimoine familial")."

#### Second resolution

The sole member decides to amend article 1 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 1.** There exists a Private Wealth Management Company in the form of a limited liability company under the name of Ilemri GmbH."

#### Costs

The amount of expenses to be borne by the Company in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200)

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained, the proxy holder of the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, signed together with US, the notary, the present original deed.

Signé: P. Ponsard, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 8 décembre 2014. REM/2014/2662. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002346/113.

(150001809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

#### **FNG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2226 Luxembourg, 6, rue du Fort Niedergrünewald.

R.C.S. Luxembourg B 193.289.

#### STATUTS

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

#### A COMPARU:

CMIL, une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8.505, ayant son siège social au 6, rue du Fort Niedergrünewald, L-2226 Luxembourg,

dûment représentée par ses deux gérants Monsieur Nicholas Huttman, né le 19 janvier 1964 à Collonge-Bellerive (Suisse), résidant professionnellement au 4, quai de la Poste, à CH-1204 Genève, et par Monsieur Claude Amar, né le 2 mars 1953 à Paris (France), résidant professionnellement au 6, rue du Fort Niedergrünewald, L-2226 Luxembourg.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange de tous immeubles urbains ou ruraux, bâtis ou non bâtis, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente; toutes constructions, y compris tous travaux de voirie, la reconstruction et l'amélioration de celles existantes, l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, toutes opérations quoique non prévues ci-dessus auxquelles les immeubles peuvent donner lieu, qu'elles soient commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de “FNG S.à r.l.”.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des gérants.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

La Société peut verser des dividendes intérimaires.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

##### *Souscription et paiement*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont toutes été souscrites par CMIL, précitée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

##### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille euros (EUR 1.000).

*Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 6, rue du Fort Niedergrünewald, L-2226 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Claude Amar, né le 2 mars 1953 à Paris (France), résidant professionnellement au 6, rue du Fort Niedergrünewald, L-2226 Luxembourg, et

- Monsieur Nicholas Huttman, né le 19 janvier 1964, à Collonge-Bellerive (Suisse), résidant professionnellement au 4, quai de la Poste, CH-1204 Genève.

3. La personne suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une période indéterminée:

- Deloitte S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux gérants de la comparante connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, lesdits gérants de la comparante ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. HUTTMAN, C. AMAR et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. LAC / 2014 / 61679. Reçu soixante quinze euros 75,-

Le Releveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002280/151.

(150001783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

**Elvira Investments S.à.r.l., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.806.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of December.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Auckland Limited, an international business company incorporated under the laws of Saint Vincent and the Grenadines, having its registered office at Bonadie Street, 112, Kingstown, St. Vincent and the Grenadines and registered with the Registrar of International Business Companies of Saint Vincent and Grenadines under number 5769 IBC 2000 (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, notary clerk, whose professional address is at Echternach, by virtue of a power of attorney given on under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in Elvira Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113806 and having a share capital of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) (the Company);

- the Company was incorporated on January 25, 2006 pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 793 of April 20, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company;

- the Company's share capital is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000), represented by four thousand (4,000) shares in registered form, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:
  - (i) the activity of the Company has ceased;
  - (ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for;
  - (iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and
  - (iv) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any).
- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company dated 17 December 2014;
- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;
- the Sole Shareholder resolves to grant the managers of the Company full discharge for the performance of their respective mandates up to the date of the present meeting;
- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 15, rue Edward Steichen, L 2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg for a period of five years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;
- the Sole Shareholder resolves to grant power to any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., any employee of Vistra Luxembourg S.à r.l. and any employee of the notary enacting this deed, each of them acting individually, to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company and to undertake any formalities necessary in connection with the closing the Company's liquidation and these powers expiring one year after the closing of the Company's liquidation.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English followed by a French version, and that in case of discrepancies, the English version prevails.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Echternach, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour de décembre,

Par-devant le soussigné Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Auckland Limited, une société commerciale internationale constituée selon les lois de Saint Vincent et les Grenadines, dont le siège social se situe à Bonadie Street, 112, Kingstown, Saint Vincent et les Grenadines, immatriculée au Registre des Sociétés Commerciales Internationales de Saint Vincent et les Grenadines sous le numéro 5769 IBC 2000 (l'Associé Unique),

représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, avec pour adresse professionnelle à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de Elvira Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113806 et disposant d'un capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) (la Société);

- la Société a été constituée le 25 janvier 2006 suivant acte dressé par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 793 du 20 avril 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;

- le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

- l'Associé Unique a pris connaissance des Statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique décide en sa qualité d'associé unique de la Société de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation;

- l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(v) l'activité de la Société a cessé;

(vi) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné;

(vii) qu'il va recevoir tous les actifs restants de la Société; et

(viii) qu'il prendra à sa charge, le cas échéant, tout le passif caché ou inconnu à ce jour.

- l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société datés du 17 décembre;

- l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée;

- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est par conséquent liquidée et sa liquidation est clôturée;

- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 5, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. et à tout employé de Vistra Luxembourg S.à r.l. et du notaire instrumentant, chacun d'eux agissant individuellement, afin de faire et d'exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Société et de faire tout le nécessaire et tout ce qui est requis en relation avec la clôture de la liquidation de la Société, ces pouvoirs expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2605. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207842/117.

(140232560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

#### **Anglo Peru Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 163.966.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of December

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Anglo South American Investments Limited, a company incorporated under the laws of Mauritius, having its registered office at 10<sup>th</sup> Floor, Raffles Tower, 19, Cybercity, Ebene, Mauritius, registered with the Register of Companies' of Mauritius under registration number 39551C1/GBL (hereafter the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy under private seal given on December 4, 2014;

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of Anglo Peru Investments (hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 163.966, whose registered office has been transferred to Luxembourg pursuant to a notarial deed dated October 5, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2967 of December 3, 2011.

The articles of the Company have been modified for the last time pursuant to a notarial deed dated February 28, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1081 of April 27, 2012.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution:*

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand five hundred and thirty US Dollars (USD 10,530) so as to raise it from its current amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000) up to sixty thousand five hundred and thirty US Dollars (USD 60,530) through the issue of ten thousand five hundred and thirty (10,530) new Repurchasable Ordinary Shares, of a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.

The ten thousand five hundred and thirty (10,530) new Repurchasable Ordinary Shares are all subscribed by the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, for a total amount of one billion and fifty-three million US Dollars (USD 1,053,000,000) out of which ten thousand five hundred and thirty US Dollars (USD 10,530) are allocated to the share capital and the remaining one billion, fifty-two million, nine hundred eighty-nine thousand four hundred and seventy US Dollars (USD 1,052,989,470) are allocated to the share premium.

All the ten thousand five hundred and thirty (10,530) new Repurchasable Ordinary Shares are fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind consisting of a receivable (the "Contribution") with an aggregate value of one billion and fifty-three million US Dollars (USD 1,053,000,000).

Proof of the ownership by the Sole Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the proposed contribution of the receivable to the Company and that there are no restrictions or limitations and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid contribution of the receivable to the Company.

The Sole Shareholder further stated that a valuation report (the "Valuation Report") has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued. A copy of the said Valuation Report has been shown to the undersigned notary.

*Second resolution:*

As a consequence of the above resolution, article 6.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

"The Company's issued capital is set at sixty thousand five hundred and thirty US Dollars (USD 60,530) represented by sixty thousand five hundred and thirty (60,530) Repurchasable Ordinary Shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Anglo South American Investments Limited, une société régie par les lois de l'île Maurice, avec siège social à 10<sup>ème</sup> étage, Raffles Tower, 19 Cibercity, Ebene, Ile Maurice, inscrite au Registre des Sociétés de l'île Maurice sous le numéro 39551C1/GBL (ci-après «l'Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 décembre 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Anglo Peru Investments (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 163.966, dont le siège social a été transféré à Luxembourg suivant acte notarié en date du 5 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2967 du 3 décembre 2011.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 28 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1081 du 27 avril 2012.

L'Associée Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix mille cinq cent trente Dollars US (USD 10.530) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille Dollars US (USD 50.000) jusqu'à soixante mille cinq cent trente Dollars US (USD 60.530) par l'émission de dix mille cinq cent trente (10.530) Parts Sociales Ordinaires Rachetables d'une valeur nominale d'un Dollars US (USD 1) chacune.

Les dix mille cinq cent trente (10.530) nouvelles Parts Sociales Ordinaires Rachetables sont souscrites par l'Associée Unique, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant total d'un milliard cinquante-trois millions de Dollars US (USD 1.053.000.000) dont dix mille cinq cent trente Dollars US (USD 10.530) sont affectés au capital social de la Société et le solde d'un milliard cinquante-deux millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-dix Dollars US (USD 1.052.989.470) sont affectés à la prime d'émission.

Toutes les dix mille cinq cent trente (10.530) nouvelles Parts Sociales Ordinaires Rachetables ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en nature d'une créance (l'«Apport») d'une valeur totale d'un milliard cinquante-trois millions de Dollars US (USD 1.053.000.000)

La preuve par l'Associée Unique de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associée Unique a encore déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un apport valable de la créance.

L'Associée Unique a déclaré qu'un rapport d'évaluation (le «Rapport d'Evaluation») a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport a été décrit et évalué. Une copie du Rapport d'Evaluation a été remise au notaire soussigné.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a un capital émis de soixante mille cinq cent trente Dollars US (USD 60.530), représenté par soixante mille cinq cent trente (60.530) Parts Sociales Ordinaires Rachetables d'une valeur nominale d'un Dollars US (USD 1) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 9 décembre 2014. REM/2014/2686. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002032/115.

(150001170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

**Lubaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 171.058.

In the year two thousand and fourteen, on the 30<sup>th</sup> day of December..

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "LUBAZ S.A.", a société anonyme duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg), incorporated on August 22<sup>nd</sup>, 2012 before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch (Grand-Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2362 of September 21<sup>st</sup>, 2012 (hereafter the "Company").

The General Meeting was presided by Mr Charles Duro, residing professionally at L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Karine Mastinu, residing professionally at L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel Bonifazzi, residing professionally at L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

- I. The shareholders have been duly convened.
- II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the minutes.
- III. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.
- IV. The agenda of the General Meeting was the following:

*Agenda*

1. Suppression of the nominal value of the shares of the Company;
2. Conversion of the current currency of the subscribed share capital of the Company from Euro to United States Dollar with effect as per January 1<sup>st</sup>, 2014 by application of the official exchange rate between Euro and United States of America Dollar (1,37871);
3. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of 2.259,99-usd so as to raise it from its amount of 42.740,01-usd to the amount of 45.000,-usd by increase of the par value of the existing shares from 1,37-usd to 1,45-usd by a contribution in cash;
4. Subscription by the sole shareholder of the Company of the increase of the subscribed share capital of the Company and payment by a contribution in cash;
5. Modification of the number of the shares representing the subscribed share capital of the Company from 31.000 shares to 4.500.000 shares via the decrease of the par value of the existing shares from 1,45-usd to 0,01-usd by issuance of 4.469.000 new shares having same rights and obligations than the existing shares and to be provided to the sole shareholder of the Company;
6. Reintroduction of the nominal value of the shares of the Company at 0,01-usd per share;
7. Amendment of article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company so as to reflect the decisions taken;
8. Miscellaneous.

After discussion and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

*First resolution*

The General Meeting resolved to suppress the nominal value of the shares of the Company.

*Second resolution*

The General Meeting resolved to convert the current currency of the subscribed share capital of the Company from Euro to United States Dollar with effect as per January 1<sup>st</sup>, 2014 by application of the official exchange rate between Euro and United States Dollar (1,37871), so that the subscribed share capital is henceforth fixed at 42.740,01-usd consisting in 31.000 shares fully paid up and without nominal value.

*Third resolution*

The General Meeting resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of 2.259,99-usd so as to raise it from its amount of 42.740,01-usd to the amount of 45.000,-usd by increase of the par value of the existing shares from 1,37-usd to 1,45-usd by a contribution in cash.

*Fourth resolution*

The increase of the subscribed share capital has been subscribed and entirely paid up by Mafic S.A., a company duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames in its capacity as sole shareholder of the Company by a contribution in cash.

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of 2.259,99-usd is as of now available to the Company.

Said bank certificate, after having been signed "ne varietur" by the shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

*Fifth resolution*

The General Meeting resolved to modify the number of the shares representing the subscribed share capital of the Company from 31.000 shares to 4.500.000 shares via the decrease of the par value of the existing shares from 1,45-usd

to 0,01-usd by issuance of 4.469.000 new shares having same rights and obligations than the existing shares and to be provided to Mafic S.A. prenamed in its capacity as sole shareholder of the Company.

#### *Sixth resolution*

The General Meeting resolved to reintroduce the nominal value of the shares of the Company at 0,01-usd per share.

#### *Seventh resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the General Meeting resolved to amend article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

“ **Art. 6. Share capital.** The share capital of the Company is fixed at 45.000,-usd represented by 4.500.000 shares with a nominal value of 0,01-usd each.”

Since no other items are on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1.200,-Eur.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **French version**

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de “LUBAZ S.A.”, une société anonyme ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 22 août 2012 par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2362 du 21 septembre 2012 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Maître Charles Duro, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Karine Mastinu, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Les actionnaires ont été dûment convoqués.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

#### *Agenda*

1. Suppression de la valeur nominale des actions de la Société;
2. Conversion de la devise actuelle du capital social souscrit de la Société de euro à dollar américain avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 par l'application du taux de change officiel entre euro et dollar américain (1,37871);
3. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 2.259,99-usd pour le porter de son montant actuel de 42.740,01-usd au montant de 45.000,-usd par l'augmentation du pair comptable des actions existantes de 1,37-usd à 1,45-usd par un apport en numéraire;

4. Souscription par l'actionnaire unique de la Société de l'augmentation du capital social souscrit et libération par un apport en numéraire;

5. Modification du nombre des actions représentant le capital social souscrit de la Société de 31.000 actions à 4.500.000 actions par diminution du pair comptable des actions existantes de 1,45-usd à 0,01-usd et l'émission subséquente de 4.469.000 actions ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes à remettre à l'actionnaire unique de la Société;

6. Réintroduction de la valeur nominale des actions de la Société à 0,01-usd par action;

7. Modification de l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises;

8. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de convertir la devise actuelle du capital social souscrit de la Société de euro à dollar américain avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 par l'application du taux de change officiel entre euro et dollar américain (1,37871), de sorte que le capital social souscrit est désormais fixé à 42.740,01-usd consistant en 31.000 actions entièrement libérées et sans valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 2.259,99-usd pour le porter de son montant actuel de 42.740,01-usd au montant de 45.000,-usd par l'augmentation du pair comptable des actions existantes de 1,37-usd à 1,45-usd par un apport en numéraire.

*Quatrième résolution*

L'augmentation du capital souscrit de la Société a été souscrite et entièrement libérée par Mafic S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 10, rue Nicolas Adames, Luxembourg en sa qualité d'actionnaire unique, par un apport en numéraire.

La preuve de la contribution a été donnée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de 2.259,99-usd est à présent à la disposition de la Société.

Ledit certificat, après avoir été signé "ne varietur" par les actionnaires, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera attaché au présent acte.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de modifier le nombre des actions représentant le capital social souscrit de la Société de 31.000 actions à 4.500.000 actions par la diminution du pair comptable des actions existantes de 1,45-usd à 0,01-usd et l'émission subséquente de 4.469.000 nouvelles actions ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes à remettre à Mafic S.A. prénommée en sa qualité d'actionnaire unique de la Société.

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de réintroduire la valeur nominale des actions de la Société à 0,01-usd par action.

*Septième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est de 45.000,-usd représenté par 4.500.000 actions d'une valeur nominale de 0,01-usd chacune.»

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée est clôturée et le présent acte a été dressé.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.200.-EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: DURO, MASTINU, BONIFAZZI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31/12/2014. Relation: EAC/2014/18573. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05/01/2015.

Référence de publication: 2015001684/179.

(150000670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**KKR NXP Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 154.508.

In the year two thousand fourteen,

on the sixteenth day of the month of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

is held

an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of "KKR NXP Investor S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 154508, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 21 July 2010, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1834 of 8 September 2010, page 88006.

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 20 May 2014, which deed has been published in the Mémorial, number 2038 of 2 September 2014, page 97786.

The Meeting was opened by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, (the chairman),

who appointed as secretary Mrs Kit Sum WONG, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

The Meeting elected as scrutineer Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the office and the undersigned notary. Said list as well as the proxies will be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list that all forty-three million three hundred and forty-six thousand four hundred and forty-nine (43.346.449) Shares representing the entire corporate subscribed capital of the Company set at four hundred and thirty-three thousand four hundred and sixty-four Euro and forty-nine Cents (433.464,49 EUR) are represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the present Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put it into liquidation.

2. Decision to appoint "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376), as sole liquidator of the Company.

3. Determination of the powers conferred upon the liquidator.

After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The Shareholder RESOLVED to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Meeting RESOLVED to appoint:

the company "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376), as sole liquidator of the Company

*Third resolution*

The Meeting RESOLVED to confer the following powers upon the liquidator:

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the premises of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze,

le seize décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire demeurant à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de la société «SL II NXP S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154508, constituée suivant acte notarié reçu en date du 21 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations (le «Mémorial») numéro 1834 du 8 septembre 2010, page 88006.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 20 mai 2014, lequel acte fut publié au Mémorial numéro 2038 du 2 septembre 2014, page 97786.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»),

qui a désigné comme secrétaire Madame Kit Sum WONG, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les quarante-trois millions trois cent quarante-six mille quatre cent quarante-neuf (43.346.449) Parts Sociales, représentant l'intégralité du capital social souscrit fixé à quatre cent trente-trois mille quatre cent soixante-quatre euros et quarante-neuf cents (433,464,49 EUR) sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de sa mise en liquidation.

2. Décision de nommer la société «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société.

3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée a DECIDÉ la dissolution de la Société et sa mise en liquidation avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée a DECIDÉ de nommer:

la société «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376,

en tant que seul liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée a DECIDÉ d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, K.S. WONG, B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18038. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015001647/133.

(150000581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**Durian (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 193.226.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of December.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

1. DB Finance International GmbH, a company organised under the laws of the Federal Republic of Germany, having its registered office at Alfred-Herrhausen-Allee 16-24, 65760 Eschborn, Federal Republic of Germany and registered with the Register of Commerce and Companies of Frankfurt am Main, Federal Republic of Germany, under commercial number HRB 48541,

represented by Mrs. Marie CASANOVA, Jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single partner private limited liability company and to draw up its articles of association as follows:

### **Title I. Name - Registered office - Purpose - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (hereafter the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the “Law”), as well as by the present articles (hereafter the “Articles”).

**Art. 2.** The name of the Company is “Durian (Luxembourg) S.à r.l.”.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

**Art. 4.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company may borrow in any kind and form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 6.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or the failure of one of the partners will not put an end to the Company.

### **Title II. Capital - Parts**

**Art. 7.** The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) parts of one Euro (EUR 1.-) each.

**Art. 8.** The sole partner can freely transfer parts, as long as there is only one partner.

In case there is more than one partner, parts are freely transferable among partners. Transfer of parts inter vivos to non-partners may only be made with the prior approval given in general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

**Art. 9.** The heirs, representatives or entitled persons of a partner and creditors of a partner cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III. Management**

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers appointed by the partners. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (hereafter the “Board of Managers”). The manager(s) need not be partners of the Company. The manager(s) may be revoked ad nutum.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Managers pursuant to Article 12 hereof.

**Art. 12.** The manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager of the Company.

Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

Written resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by these Articles.

#### **Title IV. General meeting of partners**

**Art. 13.** The sole partner shall exercise all the powers conferred to the general meeting of the partners under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers shall be taken by the sole partner. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

In case there is more than one partner, decisions of partners shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. The resolutions shall be validly adopted by the partners representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the capital, subject to the provisions of the Law.

General meetings of partners shall be held in Luxembourg. Any partner may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a partner, to represent him at a general meeting of partners and to vote in his name and stead.

#### **Title V. Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 14.** The financial year of the Company starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 15.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of partners.

#### **Title VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, designated by the meeting of partners at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator (s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the partners on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the partners in proportion to their respective shareholding.

## Title VII. Varia

**Art. 17.** All matters not mentioned in the present Articles, shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31<sup>st</sup> of December 2015.

### *Subscription*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

- DB Finance International GmbH, prenamed, twelve thousand and five hundred parts . . . . .	12.500
TOTAL: twelve thousand and five hundred parts . . . . .	12.500

The parts have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500.-) is now at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

### *Extraordinary general meeting*

After the Articles have thus been drawn up, the above named partner has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1115 Luxembourg, 2, Boulevard Konrad Adenauer.

2. Have been elected as manager(s) of the Company for an undetermined term:

2.1. Mrs. Nahima BARED, banker, born on 29 December 1977 in Thionville, France, with professional address at L-1115 Luxembourg 2, Boulevard Konrad Adenauer,

2.2. Mr. Graeme James JENKINS, banker, born on 13 October 1977 in Glasgow, UK with professional address at L-1115 Luxembourg 2, Boulevard Konrad Adenauer, and

2.3. Mrs. Laurie Wendy DOMEQ, banker, born on 9 April 1988 in Choisy-le-Roi, France with professional address at L-1115 Luxembourg 2, Boulevard Konrad Adenauer.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

### **Follows the french version**

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg;

#### A COMPARU:

1. DB Finance International GmbH, une société constituée selon le droit de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Alfred-Herrhausen-Allee 16-24, 65760 Eschborn, République Fédérale d'Allemagne, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Frankfurt am Main, République Fédérale d'Allemagne, sous le numéro commercial HRB 48541,

représentée par Madame Marie CASANOVA, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et en arrêter les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2.** La dénomination de la Société est "Durian (Luxembourg) S.à r.l.".

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre, par voie privée, des obligations, billets, valeurs, créances et certificats.

La Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettra pas fin à la Société.

## **Titre II. - Capital - Parts sociales - Cession de parts sociales**

**Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de un euro (EUR 1.-) chacune.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour toute autre matière, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

**Art. 9.** Les héritiers, représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils vont former un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société. Le(s) gérant(s) est (sont) révocable(s) ad nutum.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance disposera de tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur seront traités au nom de la Société par le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, représenté par le gérant délégué à cet effet.

La Société sera engagée en toutes circonstances par une simple signature de son gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, par une signature conjointe de deux (2) membres du Conseil de Gérance, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations n'aient été prises par le Conseil de Gérance conformément à l'article 12 des présents Statuts.

**Art. 12.** Le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

La réunion du Conseil de Gérance se tiendra aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur la convocation d'un des gérants de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront valablement passées et effectives comme si elles avaient été adoptées lors d'un conseil dûment convenu et tenu. De telles signatures pourront apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et pourront être approuvées par lettre, fax ou moyen de communication similaire.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de Gérance par le biais d'un moyen de communication (y inclus par téléphone), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou par le biais d'un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg. Les membres du Conseil de Gérance qui participent aux débats d'une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 13.** L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et consignées dans des procès-verbaux.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les assemblées générales des associés se tiendront à Luxembourg. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

#### **Titre V. - Année sociale - Profits - Réserves**

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre VI. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le(s) liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, serviront au remboursement des apports faits par les associés sur les parts sociales de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

**Titre VII. - Varia**

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

*Disposition transitoire*

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2015.

*Souscription*

Les Statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

- DB Finance International GmbH, prénommée, douze mille cinq cent parts sociales . . . . . 12.500  
TOTAL: douze mille cinq cent parts sociales . . . . . 12.500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en espèces de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-).

Le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) est dès à présent à la disposition de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Après que les Statuts aient été ainsi rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, il a pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au, L-1115 Luxembourg, 2, Boulevard Konrad Adenauer,

2. Ont été élus gérants de la Société pour une durée indéterminée:

2.1. Madame Nahima BARED, banquier, née le 29 décembre 1977 à Thionville, France, avec adresse professionnelle au L-1115 Luxembourg 2, Boulevard Konrad Adenauer,

2.2. Monsieur Graeme James JENKINS, banquier, né le 13 octobre 1977 à Glasgow, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, et

2.3. Madame Laurie Wendy DOMECQ, banquier, née le 9 avril 1988 à Choisy-le-Roi, France, avec adresse professionnelle au L-1115 Luxembourg 2, Boulevard Konrad Adenauer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CASANOVA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2014. Relation: DIE/2014/17037. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001444/325.

(150000659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**Box Finance Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.298.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Box Finance Luxembourg 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.279, (the "Shareholder");

here represented by Ms Krystina CHARNIAK, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, which proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that it is the sole actual shareholder of “Box Finance Luxembourg 2 S.à r.l.” a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 153.298, incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on May 20<sup>th</sup>, 2010, published under number 1428 in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the July 13<sup>th</sup>, 2010 and whose articles of incorporation haven’t been yet amended until the incorporation (the “Company”).

II. that it has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda

#### *Agenda*

1. Transfer the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with effective date as of 1 January 2015

2. Subsequent restatement of article two (2) of the articles of association of the Company to give it the following content:

**Art. 2.** “The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.”

3. Miscellaneous.

III. that the sole shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with effective date as of 1 January 2015.

#### *Second resolution*

The Shareholder decides to amend subsequently article two of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

**Art. 2.** “The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Box Finance Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.279 (l'«Associé»),

ici représentée par Madame Krystina CHARNIAK, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme mentionné ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est la seule associée de la société «Box Finance Luxembourg 2 S.à r.l.» une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9, Rue Gabriel Lippmann, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.298, constituée en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en date du 20 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 juillet 2010 sous le numéro 1428 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la «Société»).

II. Qu'elle reconnaît avoir été entièrement informée des résolutions à adopter sur base de l'ordre du jour suivant

#### *Ordre du jour*

1 Transfert du siège social de la Société de 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet à la date du 1 janvier 2015;

2 Modification subséquente de l'article deux (2) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2.** «Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.»

3 Divers.

IV. qu'elle a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé décide de transférer le siège social de la Société de de 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet à la date du 1 janvier 2015.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé décide de modifier en conséquence l'article deux (2) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** «Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du Conseil de Gérance.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: K. CHARNIAK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16784. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001341/139.

(150000801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**Box Finance Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.279.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Box Finance (Guernsey) Limited, a company incorporated in Guernsey, having its registered office at Regency Court, Glatigny Esplanade, GY1 1WW St Peter Port, Guernsey and registered with the Guernsey Register under number 51579 (the "Shareholder");

here represented by Ms Krystina CHARNIAK, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in London, on 12 December 2014, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that it is the sole actual shareholder of "Box Finance Luxembourg 1 S.à r.l." a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 153.279, incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on May 20<sup>th</sup>, 2010, published under number 1430 in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the July 13<sup>th</sup>, 2010 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on December 21<sup>th</sup>, 2012, published under number 718 in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the Mars 25<sup>th</sup>, 2013 (the "Company").

II. that it has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda

*Agenda*

1. Transfer the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with effective date as of 1 January 2015

2. Subsequent restatement of article two (2) of the articles of association of the Company to give it the following content:

**Art. 2.** "The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers."

### 3. Miscellaneous.

III. that the sole shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with effective date as of 1 January 2015.

#### *Second resolution*

The Shareholder decides to amend subsequently article two of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

**Art. 2.** "The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Box Finance (Guernsey) Limited, une société constituée à Guernesey, ayant son siège social à Regency Court, Gategny Esplanade, GY1 1WW St Peter Port, Guernesey et immatriculée auprès du Registre de Guernesey sous numéro 51579 (l'«Associé»),

ici représentée par Madame Krystina CHARNIAK, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2014, à Londres, ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme mentionné ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est la seule associée de la société «Box Finance Luxembourg 1 S.à r.l.» une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9, Rue Gabriel Lippmann, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.279, constituée en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en date du 20 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 juillet 2010 sous le numéro 1430 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 mars 2013 sous le numéro 718 (la «Société»).

II. Qu'elle reconnaît avoir été entièrement informée des résolutions à adopter sur base de l'ordre du jour suivant

*Ordre du jour*

1 Transfert du siège social de la Société de 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet à la date du 1 janvier 2015;

2 Modification subséquente de l'article deux (2) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2.** «Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.»

3 Divers.

IV. qu'elle a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé décide de transférer le siège social de la Société de de 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet à la date du 1 janvier 2015.

*Deuxième résolution*

L'Associé décide de modifier en conséquence l'article deux (2) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** «Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: K. CHARNIAK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16783. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Référence de publication: 2015001340/144.

(150000339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**ASV Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 15.345,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 152.609.

In the year two thousand fourteen, on the nineteenth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (hereafter the Meeting) of the sole shareholder of ASV REAL ESTATE S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152609 and having a share capital of CHF 15.345,- (the Company), incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated April 16, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1142 of June 1<sup>st</sup>, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended through a deed of the officiating notary, dated May 13, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1985 of July 29, 2014.

THERE APPEARED:

S&A Holding and Finance Ltd., a limited company incorporated and organised under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Waterfront Drive, Buliding Geneva Place, 3<sup>rd</sup> Floor, BVI - Road Town, Tortola, registered at the Register of Companies of the British Virgin Islands under the number 11494401 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Fabrice GEIMER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the Sole Shareholder of the Company,
- that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of S&A Holding and Finance Ltd. (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation; and
6. Miscellaneous.

- that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint itself as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 and seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will not be entitled to a specific compensation.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand and fifty Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ASV REAL ESTATE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152609, constituée le 16 avril 2010, suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié le 1<sup>er</sup> juin 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1142. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 mai 2014, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, sous le numéro 1985 en date du 29 juillet 2014.

A COMPARU:

S&A Holding and Finance Ltd., une limited company de droit des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est situé à Waterfront Drive, Buliding Geneva Place, 3<sup>rd</sup> Floor, BVI - Road Town, Tortola, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 11494401 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Fabrice GEIMER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte:

- qu'il est l'Associé Unique de la Société,

- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
  2. Nomination de S&A Holding and Finance Ltd., en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
  3. Attribution des pouvoirs au Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
  4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;
  5. Décision que le mandat du Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique; et
  6. Divers.
- que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de se constituer lui-même en tant que liquidateur, (le Liquidateur), dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé que le mandat du Liquidateur ne donnera lieu à aucune rétribution spécifique.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GEIMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC/2014/62695. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001319/137.

(150000872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**Birch (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 193.223.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of December.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

1. DB Finance International GmbH, a company organised under the laws of the Federal Republic of Germany, having its registered office at Alfred-Herrhausen-Allee 16-24, 65760 Eschborn, Federal Republic of Germany and registered with the Register of Commerce and Companies of Frankfurt am Main, Federal Republic of Germany, under commercial number HRB 48541,

represented by Mrs. Marie CASANOVA, Jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed *in varietur* by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single partner private limited liability company and to draw up its articles of association as follows:

### **Title I. Name - Registered office - Purpose - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (hereafter the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the “Law”), as well as by the present articles (hereafter the “Articles”).

**Art. 2.** The name of the Company is “Birch (Luxembourg) S.à r.l.”.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

**Art. 4.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company may borrow in any kind and form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 6.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or the failure of one of the partners will not put an end to the Company.

### **Title II. Capital - Parts**

**Art. 7.** The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) parts of one Euro (EUR 1.-) each.

**Art. 8.** The sole partner can freely transfer parts, as long as there is only one partner.

In case there is more than one partner, parts are freely transferable among partners. Transfer of parts *inter vivos* to non-partners may only be made with the prior approval given in general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

**Art. 9.** The heirs, representatives or entitled persons of a partner and creditors of a partner cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III. Management**

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers appointed by the partners. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (hereafter the “Board of Managers”). The manager(s) need not be partners of the Company. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Managers pursuant to Article 12 hereof.

**Art. 12.** The manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager of the Company.

Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

Written resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by these Articles.

#### **Title IV. General meeting of partners**

**Art. 13.** The sole partner shall exercise all the powers conferred to the general meeting of the partners under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers shall be taken by the sole partner. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

In case there is more than one partner, decisions of partners shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. The resolutions shall be validly adopted by the partners representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the capital, subject to the provisions of the Law.

General meetings of partners shall be held in Luxembourg. Any partner may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a partner, to represent him at a general meeting of partners and to vote in his name and stead.

#### **Title V. Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 14.** The financial year of the Company starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 15.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of partners.

## Title VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, designated by the meeting of partners at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator (s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the partners on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the partners in proportion to their respective shareholding.

## Title VII. Varia

**Art. 17.** All matters not mentioned in the present Articles, shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31<sup>st</sup> of December 2015.

### *Subscription*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

- DB Finance International GmbH, prenamed, twelve thousand and five hundred parts . . . . .	12.500
TOTAL: twelve thousand and five hundred parts . . . . .	12.500

The parts have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500.-) is now at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

### *Extraordinary general meeting*

After the Articles have thus been drawn up, the above named partner has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1115 Luxembourg, 2, Boulevard Konrad Adenauer.
2. Have been elected as manager(s) of the Company for an undetermined term:

2.1. Mrs. Nahima BARED, banker, born on 29 December 1977 in Thionville, France, with professional address at L-1115 Luxembourg 2, Boulevard Konrad Adenauer,

2.2. Mr. Graeme James JENKINS, banker, born on 13 October 1977 in Glasgow, UK with professional address at L-1115 Luxembourg 2, Boulevard Konrad Adenauer, and

2.3. Mrs. Laurie Wendy DOMEQ, banker, born on 9 April 1988 in Choisy-le-Roi, France with professional address at L-1115 Luxembourg 2, Boulevard Konrad Adenauer.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

## Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

1. DB Finance International GmbH, une société constituée selon le droit de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Alfred-Herrhausen-Allee 16-24, 65760 Eschborn, République Fédérale d'Allemagne, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Frankfurt am Main, République Fédérale d'Allemagne, sous le numéro commercial HRB 48541,

représentée par Madame Marie CASANOVA, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et en arrêter les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2.** La dénomination de la Société est “Birch (Luxembourg) S.à r.l.”.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre, par voie privée, des obligations, billets, valeurs, créances et certificats.

La Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettra pas fin à la Société.

### **Titre II. - Capital - Parts sociales - Cession de parts sociales**

**Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de un euro (EUR 1.-) chacune.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour toute autre matière, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

**Art. 9.** Les héritiers, représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils vont former un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société. Le(s) gérant(s) est (sont) révocable(s) ad nutum.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance disposera de tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur seront traités au nom de la Société par le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, représenté par le gérant délégué à cet effet.

La Société sera engagée en toutes circonstances par une simple signature de son gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, par une signature conjointe de deux (2) membres du Conseil de Gérance, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations n'aient été prises par le Conseil de Gérance conformément à l'article 12 des présents Statuts.

**Art. 12.** Le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

La réunion du Conseil de Gérance se tiendra aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur la convocation d'un des gérants de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront valablement passées et effectives comme si elles avaient été adoptées lors d'un conseil dûment convenu et tenu. De telles signatures pourront apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et pourront être approuvées par lettre, fax ou moyen de communication similaire.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de Gérance par le biais d'un moyen de communication (y inclus par téléphone), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou par le biais d'un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg. Les membres du Conseil de Gérance qui participent aux débats d'une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 13.** L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et consignées dans des procès-verbaux.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les assemblées générales des associés se tiendront à Luxembourg.

Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

#### **Titre V. - Année sociale - Profits - Réserves**

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société,

mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre VI. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le(s) liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, serviront au remboursement des apports faits par les associés sur les parts sociales de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

### **Titre VII. - Varia**

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2015.

#### *Souscription*

Les Statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

#### *Souscription*

Les Statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

- DB Finance International GmbH, prénommée,

douze mille cinq cent parts sociales . . . . . 12.500

TOTAL: douze mille cinq cent parts sociales . . . . . 12.500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en espèces de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-).

Le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) est dès à présent à la disposition de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les Statuts aient été ainsi rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, il a pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au, L-1115 Luxembourg, 2, Boulevard Konrad Adenauer,

2. Ont été élus gérants de la Société pour une durée indéterminée:

2.1. Madame Nahima BARED, banquier, née le 29 décembre 1977 à Thionville, France, avec adresse professionnelle au L-1115 Luxembourg 2, Boulevard Konrad Adenauer,

2.2. Monsieur Graeme James JENKINS, banquier, né le 13 octobre 1977 à Glasgow, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, et

2.3. Madame Laurie Wendy DOMECQ, banquier, née le 9 avril 1988 à Choisy-le-Roi, France, avec adresse professionnelle au L-1115 Luxembourg 2, Boulevard Konrad Adenauer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CASANOVA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2014. Relation: DIE/2014/17035. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001332/329.

(150000618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**Mysciencework S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.488.

L'an deux mille quatorze,

Le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Jacques Castel, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme «MYSCIENCWORK S.A.», établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.488, constituée par acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1373 du 2 juin 2012 (ci-après désignée la «Société»).

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Marie Elodie FESSAGUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Isabelle LOCKMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur Monsieur Philippe KAUFFMAN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ainsi ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires agissant pour leur compte et par le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les trois cent dix (310) actions de la Société d'une valeur nominale de cent euros (100.-€) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de trente-et-un mille euros (31.000.- €) sont présentes ou représentées à l'Assemblée, de sorte que les actionnaires exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

*Ordre du jour*

- Renonciation à la convocation.
- Modification de l'article 9 des statuts de la société.
- Révocation de cinq (5) administrateurs.
- Nomination de deux (2) administrateurs de la catégorie A.
- Nomination de trois (3) administrateurs de la catégorie B.

III. Qu'après délibération, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé que les actionnaires renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 9 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 9.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances comme suit:

- a) par la signature collective de deux (2) administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir, et

- b) en cas d'administrateur-délégué, nommé pour la gestion et les opérations courantes de la société et pour la représentation de la société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir."

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de révoquer:

- Monsieur Patrick HANSEN, business director, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy,
  - Monsieur Tristan DAVAILLE, financial officer, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy,
  - Madame Virginie SIMON, chief executive officer, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy,
  - Monsieur Philippe BARILLON, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy,
  - Madame Elsa BOURGOIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy,
- de leur fonction d'administrateurs et leur donnent décharge.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs de classe A jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2017:

- Madame Virginie SIMON, chief executive officer, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy,
- Monsieur Tristan DAVAILLE, financial officer, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs de classe B jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2017:

- Monsieur Patrick HANSEN, business director, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy,
- Monsieur Philippe BARILLON, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy,
- Madame Elsa BOURGOIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à mille cinq cents euros (1.500.- €).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par prénoms, noms, état civil et domicile, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. E. Fessaguet, I. Lockman, Ph. Kaufman et J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2014. Relation: GRE/2014/5198. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur (signé): Schlink.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 2 janvier 2015.

J. Castel.

*Le notaire*

Référence de publication: 2015001035/104.

(150000250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.